

ADOLESCENT.E.S EN DIFFICULTÉ MARCHER... POUR S'EN SORTIR



- « Cette marche, c'est une opportunité incroyable, dès qu'on commence la marche, on se dit qu'on va jamais réussir mais dès qu'on a l'objectif, il faut s'accrocher à cet objectif. En plus, le mental et le physique travaillent sur la marche. Mais je sais que cette marche m'a beaucoup aidée, je suis plus grande moralement et plus grande dans ma tête, et je me dis que je suis fière, j'ai réussi mes objectifs, j'ai enfin réussi. » **Typhanie**
- « On peut sauver des vies en étant pompier, infirmier, flic ; moi, j'ai décidé de sauver ma vie en marchant. » **Océane**
- « Il faut savoir accepter l'aide d'autrui ! Certes, c'est admettre que l'on est faible, mais si on te l'a proposé c'est pour que tu en ressortes plus fort et pas pour te dénigrer. » **Romain**

Retrouvez les « carnets de route » des jeunes en ligne sur notre site !



UNE MARCHE... POUR S'EN SORTIR

Comment aider des adolescents et des adolescentes en difficultés familiales, en rupture scolaire, en voie de désocialisation et souvent livrés à toutes sortes de trafics ?

L'association SEUIL propose à ces jeunes, filles ou garçons, de 14 à 18 ans, une marche éducative individualisée qui les aide à trouver suffisamment confiance pour envisager un avenir.

UNE MARCHE DE RUPTURE

Rompre avec sa cité, son quartier, ses habitudes. Partir loin de chez soi en France ou à l'étranger, sans téléphone personnel ni musique. Marcher seul·e pendant plusieurs mois mais toujours avec un·e adulte qui l'accompagne. Oui, c'est une rupture.

Mais, le bonheur d'arriver au but, après avoir surmonté des difficultés de toutes sortes, permet à ces jeunes de rompre avec une logique d'échecs qu'ils connaissaient trop bien jusqu'alors.

UNE MARCHE DE RÉCONCILIATION AVEC SOI ET LES AUTRES

En s'engageant dans le défi physique et mental que représente la marche SEUIL, l'adolescent-e entre – à son propre étonnement ! – dans un processus naturel d'apprentissage. Découverte d'un environnement nouveau, expérience de l'autonomie, partage de moments de joie ou d'épreuves avec son accompagnant-e, plaisir des rencontres entourées de bienveillance avec d'autres randonneurs. Le rythme de la marche initie naturellement au temps long, au silence et à la réflexion.

Pendant la marche, l'adolescent e capitalise une confiance qui l'aidera à construire son avenir et revient avec une estime de soi totalement changée. Après une telle aventure, l'image que l'entourage lui porte s'est également transformée en reconnaissant l'exploit accompli.

LA MARCHE, COMMENT ÇA MARCHE?

- Pendant 3 mois avec des étapes quotidiennes de 20 à 25 km en moyenne
- Départ toute l'année
- Équipement de marche et appareil photo fournis par SEUIL
- Hébergement en gîte ou sous tente individuelle
- Cogestion des tâches quotidiennes entre le ou la jeune et son accompagnant·e
- Pas de téléphone personnel ni musique
- Des temps de silence encouragés chaque jour
- Écriture d'un carnet de route quotidiennement
- Suivi permanent par l'équipe éducative de SEUIL

QUI PEUT PARTIR?

Tout jeune de 14 à 18 ans, garçon ou fille, suivi par un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou de l'Aide Sociale à l'Enfance, qu'il soit en famille naturelle ou d'accueil, en foyer, en établissement de placement éducatif, en centre éducatif fermé, en maison d'arrêt ou en établissement pénitentiaire pour mineurs. Pour en savoir plus : www.assoseuil.org

QUI PEUT ACCOMPAGNER ?

Tout homme ou toute femme disponible pendant 3 mois pour accompagner un e jeune et vivre ainsi une expérience de compagnonnage exceptionnelle.

Contrat CDD, aucun diplôme n'est exigé.

Pour en savoir plus et candidater : www.assoseuil.org/recrutement-accompagnant

SEUIL EN CHIFFRES C'EST

- 400 jeunes accueillis de 2003 à 2023
- Un rythme actuel de 45 marches par an
- 3 implantations en France : Paris, Rennes et Lyon
- 485€ versus 700€ : en 2023, à la journée, une marche Seuil coûte beaucoup moins cher qu'une prise en charge en centre éducatif fermé

APRÈS LA MARCHE...

Les retours de marche sont souvent des moments intenses de réconciliation familiale.

Les éducateurs estiment que, dans 84% des cas, la marche est un succès : quel que soit le parcours réalisé, « partir est déjà une victoire ». Alors que 70% des mineurs récidivent dans les deux ans de leur sortie de prison, ce sont 57% des jeunes accueillis par SEUIL qui intègrent un parcours de réinsertion après leur marche.

"La plus grande rencontre au cours de ces trois mois fut la rencontre avec moi-même." Loic

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur notre site www.assoseuil.org pour :

- découvrir nos dernières actualités et notre newsletter
 - lire les carnets de routes des jeunes
- trouver des livres et des reportages sur SEUIL (vidéos, podcasts, émissions, témoignages, presse écrite)

SEUIL A BESOIN DE VOUS POUR DÉVELOPPER SON ACTION

AUJOURD'HUI, SEUIL PROPOSE UNE ALTERNATIVE ÉDUCATIVE UNIQUE EN FRANCE!

Reconnue par la collectivité publique, nos marches sont financées à 80 % par l'Aide Sociale à l'Enfance et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les dons des particuliers sont donc essentiels à notre action, mais sont aussi un signe fort adressé à ces jeunes en difficulté : oui leur avenir nous importe, oui nous sommes prêts à aider pour qu'ils trouvent un chemin de réconciliation avec la société.

VOIR NOTRE SITE: WWW.ASSOSEUIL.ORG

FAIRE UN DON SUR HELLOASSO

FORMULAIRE DE DON ET D'ADHÉSION PAR CHÈQUE

Bon de soutien ci-dessous à découper et à envoyer avec votre règlement.

OUI, JE FAIS UN DON A SEUIL DE : □40€ □60€ □100€ □ Autre montant€
OUI, J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION SEUIL □ 30€ Cotisation simple □ 75€ Cotisation de Soutien □ 500€ Cotisation Bienfaiteur Adhésion réelle après déduction fiscale 10,20€ / 25,50€ / 170€
Prénom / Nom :
Adresse email :
Téléphone :
☐ Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre de SEUIL, que j'envoie à l'adresse suivante : SEUIL, 31 rue Planchat 75020 Paris.
☐ Je souhaite recevoir Les Nouvelles de SEUIL en version électronique.
☐ J'accepte de recevoir la Lettre d'information trimestrielle <i>les Nouvelles de SEUIL</i> et toute communication de SEUIL.

66% du montant de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant. Vos données ne seront pas communiquées à d'autres organismes.